

Le jeu des alliances politiques dans les crises sociopolitiques en Côte d'Ivoire de 1994 à 2011

DJIGBE Sidjè Françoise Edwige

Enseignante-Chercheure

Maître-Assistante

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département d'Histoire

edwigesidje5@gmail.com

Résumé : La Côte d'Ivoire indépendante dirigée par le Président Félix Houphouët-Boigny avec un système de parti unique, le PDCI-RDA, fut réputée pour sa stabilité économique et politique par le passé, n'a pu éviter les crises socio-politiques dès l'année 1990 avec le retour au multipartisme. A partir de 1994, la vie politique est fortement perturbée par l'alliance politique comme celle du Front Républicain. Eu égard à tout ce qui précède, quelle a été la contribution du jeu des alliances politiques dans la survenue et l'enveniment des crises politiques en Côte d'Ivoire de 1994 à 2011? Les résultats obtenus ont permis d'affirmer que les alliances politiques sont souvent à la base des conflits socio-politiques en Côte d'Ivoire.

Mots-clés : Alliances politiques, crises socio-politiques, multipartisme, parti unique, Côte d'Ivoire.

The Interplay of Alliances in Socio-political crises in Ivory Coast from 1994 to 2011

Abstract : During independence, Ivory Coast was ruled by President Felix Houphouet Boigny with a system of one thought . His political party PDCI-RDA was recognised for his good management in terms of economic and political stability. But this good management has not been enough to prevent socio-political crises from 1990 with the coming of pluripartism. From 1994, political landscape is undermined by the political alliance called « le front republicain ». From these above elements, we can ask the following questions : what was the contribution of the game of political alliances in the occurrence and worsening of political crises in Ivory Coast from 1994 to 2011. ? The outcomes have permitted to affirm that political alliances are, most of the times, the main causes of socio-political conflicts in Ivory Coast.

Key words : Political alliances, Socio-political crises, Pluripartism, Sole party, Ivory Coast.

Introduction

La Côte d'Ivoire, pays de l'Afrique de l'Ouest, considérée comme un havre de paix au lendemain des indépendances est en proie à des crises suite au retour du multipartisme et à la disparition du père de la nation le 7 décembre 1993. En témoignent S. F. E. Djigbé et K. F. Yapo (2022) dans leur article : « Après cette légère tempête politique, Félix Houphouët-Boigny amorce sa première mandature issue d'une élection multipartite qu'il ne put s'achever pour cause de décès survenu le 07 décembre 1993. Après la constatation officielle de ce cas de force majeure, Henri Konan Bédié, Président de l'Assemblée nationale d'alors, accède au pouvoir pour assurer l'intérim jusqu'aux élections qui devraient se tenir en 1995. ». Il faut signifier que ce rajeunissement au sommet de l'État pousse les partis d'opposition tels que le FPI, le PIT, le RDR, transfuge du PDCI à se mettre ensemble en créant en 1994 un Front dénommé « Front Républicain ». Quant à l'année 2011, elle représente la chute du régime FPI avec l'arrestation de son leader Laurent GBAGBO. C'est également l'arrivée au pouvoir du Rassemblement des Houphouétistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) issu de l'union de quatre (4) partis de la droite ivoirienne d'obédience houphouétiste que sont le PDCI, le RDR, l'Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire (UDPCI) et du Mouvement des Forces d'Avenir (MFA). Le jeu des alliances continua ainsi jusqu'en 2011 avec le RHDP qui est une mosaïque de partis politiques regroupé dans un grand ensemble.

Au vu de ce qui précède, quelle a été la contribution du jeu des alliances politiques dans la survenue et l'enveniment des crises politiques en Côte d'Ivoire de 1994 à 2011 ? Pour répondre à cette préoccupation, cette étude s'est appuyée sur une démarche méthodologique combinant plusieurs sources et approches. Elle repose sur les recherches bibliographiques, l'analyse de documents d'archives ainsi que l'exploitation de source numérique pertinente. La collecte des données a été effectuée de manière systématique à travers l'identification, la sélection et l'analyse critique des documents disponibles.

Dans une perspective d'objectivité et de fiabilité, les informations recueillies ont fait l'objet d'un recoupement minutieux permettant de confronter les sources entre elles afin de dégager des faits cohérents et proches de la réalité. Pour le traitement des informations, nous avons mobilisé la méthode historique qui consiste en la critique interne et externe des sources et avons eu recours à des outils issus des sciences sociales notamment de la sociologie pour interpréter les dynamiques sociales et humaines en jeu. Pour une bonne compréhension de notre démarche, ce travail se décline en trois parties. La première partie porte sur le contexte de création du Front républicain dès 1994. Ensuite, il est question des actions du Front républicain et de la chute du régime PDCI de 1995 à 2000. Et la dernière partie analyse l'alliance des houphouétistes (RHDP) de 2000 à 2011.

1. Le contexte de création du front républicain

Dans cette partie, il s'agira de mettre en exergue les conditions dans lesquelles le Front Républicain a vu le jour, non sans oublier de mettre en évidence ses différentes actions menées.

1.1. Les raisons de la naissance du Front républicain dès 1994

La conquête du pouvoir fut l'une des raisons qui explique la création du Front Républicain. Il faut noter qu'à la suite de la mort du premier Président de la Côte d'Ivoire en la personne de Félix HOUPHOUËT - BOIGNY après trente-trois (33) ans de règne s'ensuit une guerre de succession entre ses héritiers. Selon l'historien M. Bamba (2015) : « La disparition du Président HOUPHOUËT-BOIGNY suscite une guerre de positionnement entre ses " héritiers " notamment son Premier Ministre Alassane Ouattara et son Président de l'Assemblée Nationale ». Au regard de ce qui précède, soulignons qu'après le décès du Président HOUPHOUËT -BOIGNY, ses collaborateurs ont eu des positions divergentes. En ce sens que le Président de l'Assemblée Nationale s'appuie sur l'article 11 de la Constitution pour assurer l'intérim. Et cela n'était pas du goût du Premier Ministre Alassane Ouattara qui se retira plutard pour rejoindre le Fonds Monétaire International (FMI). Cette dissension s'accroît lorsque le 30 avril 1999 suite au refus de l'ambassadeur Arsène Usher Assouan de donner la parole au chef des rénovateurs Djéni Kobéna Georges au Congrès extraordinaire du PDCI. Celui-ci et ses partisans se retirent de la salle du Congrès dans le but de créer une nouvelle entité politique où ils pourraient mieux s'exprimer et participer à l'émergence d'une nouvelle démocratie.

Cette situation a un impact réel sur le fonctionnement des institutions de la République. Le dauphin constitutionnel qui prend le pouvoir ne semble pas avoir l'assentiment des membres de la dissidence et le Président Bédié n'est pas non plus le candidat souhaité par l'ensemble de son parti. Ainsi, du 30 avril au 20 septembre 1994, les dissidents du PDCI multiplient de façon discrète les rencontres pour mettre sur pied un parti politique. Le 27 octobre 1994, Djéni Kobéna dispose des statuts et règlements intérieurs du nouveau parti au ministère de l'intérieur. Aussitôt, il reçoit une autorisation d'exercice pour son parti qui est dénommé le Rassemblement Des Républicains.

Le 1er août 1999, Alassane Ouattara signe son retour en politique en devenant le premier Président du RDR, un an après la mort de Djéni Kobéna, qui était secrétaire général du parti. Il se déclare candidat à l'élection présidentielle de 2000. Mais, sa candidature est rejetée par l'instauration du concept d'ivoirité.

Dans un contexte marqué par des contestations relatives à la transparence des élections (législatives, municipales et présidentielles), le Rassemblement des Républicains (RDR), le Front Populaire Ivoirien (FPI), le Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT) et le Parti Populaire Socialiste (PPS) décident d'unir leurs forces dans une alliance nommée le Front Républicain. Les différents leaders sont Alassane Ouattara du RDR, Laurent Gbagbo du FPI, Francis Vangah Wodié du PIT et Bamba Moriféré du PPS. L'objectif premier du Front Républicain était de combattre les injustices du régime Bédié, mais surtout de revendiquer des élections libres, inclusives et transparentes. Tout ceci est à l'origine de manifestations populaires qui seront durement réprimées par le pouvoir d'alors. Qu'en est il de la monopolisation du pouvoir ?

1.2. La monopolisation du pouvoir

Il y a eu également la monopolisation du pouvoir par le régime en place. En effet, après le décès d'Houphouët-Boigny en 1993 s'engage une lutte sans précédent entre ses potentiels successeurs, c'est-à-dire Alassane Ouattara, Premier Ministre et Henri Konan Bédié, Président de l'Assemblée nationale. Et cela débouche sur le fait que Henri Konan Bédié devient président intérimaire par l'article 11 de la Constitution qui stipule que :

En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement absolu, les fonctions de Président de la République sont dévolues de plein droit au Président de l'Assemblée Nationale ou par un tiers au moins des membres du Gouvernement. Les fonctions du

nouveau Président de la République cessent à l'expiration du mandat présidentiel en cours (art. 11 de la Constitution de 1995).

Après son accession à la magistrature suprême, Henri Konan Bédié prend des décisions qui ne trouvent pas l'assentiment de tous en modifiant le code électoral et la condition de candidature à la Présidence de la République se présente désormais comme suit :

Nul ne peut être élu Président de la République de Côte d'Ivoire s'il n'est âgé de 40 ans révolus et s'il n'est ivoirien de père et de mère eux-mêmes ivoiriens. Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne. Il doit résider de façon continue en Côte d'Ivoire pendant les cinq années qui précèdent la date des élections. Les dispositions de l'alinéa 3 ci-dessous ne s'appliquent pas aux Ivoiriens choisis par l'État de Côte d'Ivoire pour servir dans des organisations internationales ou multinationales. (Art. 9 de la Constitution 1995)

Toutes ces dispositions mises en place par le Président intérimaire, Henri Konan Bédié, visaient à gagner les futures échéances et à écarter son rival le Premier Ministre Alassane Ouattara, membre du Front républicain dont la nationalité serait problématique. « Pour les leaders de la coalition, cette mesure était orientée et visait l'un des leurs en la personne d'Alassane Dramane Ouattara, l'ancien Premier Ministre (de Félix Houphouët-Boigny) dont la nationalité est problématique » (K. M. Kangah, 2009, p. 340). Pour les leaders des partis d'opposition unis dans le Front républicain, les conditions n'étaient pas réunies pour la tenue d'une élection transparente et inclusive. Par ailleurs, le scrutin présidentiel a été perçu par certains acteurs politiques comme manquant de transparence, notamment en raison de l'implication du Ministère de l'intérieur dans l'organisation des élections. L'une des principales revendications du Front Républicain portait ainsi sur la mise en place d'une Commission électorale indépendante, chargée de garantir l'impartialité du processus. Toutes les décisions prises par Henri Konan Bédié ne trouvaient pas l'assentiment de la classe politique et le Front républicain décide alors de boycotter les élections présidentielles de 1995. Qu'en est-il des actions du Front républicain et de ses conséquences de 1995 à 1999 ?

2. Les actions du Front républicain et les conséquences du boycott actif de 1995-1999

Il s'agit du boycott actif de 1995 et de ses conséquences.

2.1. Le boycott actif de 1995

Alors que le pouvoir faisait l'objet d'une compétition intense, le Président Bédié prit des décisions stratégiques qui ne rencontrèrent pas l'adhésion de l'ensemble de la classe politique. De leur côté, les partis d'opposition à savoir le FPI, le RDR et surtout d'autres partis d'envergure décident de faire des requêtes pour le bon déroulement des élections. À ce sujet, l'historien K. Yao (2013) affirmait :

En effet, le 5 avril 1995, le FPI et le RDR, en compagnie de quelques partis de moindre envergure signent un pacte d'union pour exiger de l'administration du premier ministre Kablan Duncan, le respect de trois conditions clés pour les élections de 1995. Ce sont

-la supervision des élections par une commission électorale nationale autonome (CENA) ou indépendante (CENI) ;

-la révision des listes dans la clarté pour prévenir l'élimination systématique de la majorité des électeurs susceptibles de voter pour un candidat de l'opposition ;

-le respect de l'alternance au pouvoir comme conséquence de l'acceptation du jeu démocratique.

Le Président Bédié de son côté n'accepte pas toutes les exigences de l'opposition. En effet, il propose l'utilisation d'urnes semi-transparentes pour éviter le bourrage d'urnes avant le début des votes, l'emploi d'une encre indélébile pour éliminer les votes multiples et la multiplication des copies du Procès-Verbal aux fins de vérification pour le décompte des voix. (K. Yao, 2013, p.17). Pour l'opposition, cela n'est pas assez en ce sens que le Président Bédié refuse catégoriquement le principe d'une Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI).

Par conséquent, le Front Républicain, c'est-à-dire l'opposition trouve que les conditions ne sont pas réunies pour aller à ces élections présidentielles et décide de boycotter les élections de 1995. Les méthodes étaient dans leur ensemble antidémocratiques. En témoigne l'historien K. Yao (2011) en ces termes :

Mais bien plus, elle décide de les « boycotter activement ». Ses méthodes d'obstruction, notoirement antidémocratiques, sont nombreuses et variées. Il s'agit de passages à tabac d'électeurs ayant violé les consignes de boycott, de l'utilisation d'armes à feu, de destruction d'urnes, d'agressions physiques sur les observateurs électoraux, de dressages au pouvoir.

À la suite de ce boycott actif, il y a eu de nombreux morts et blessés. Mais contre toute attente, le Président du PIT Francis Vangah Wodié se retire du Front Républicain et se présente comme candidat contre Henri Konan Bédié à l'élection du 22 octobre 1995. Tout ceci met ainsi en mal le boycott lancé par le Front Républicain et la cohésion au sein de cette coalition. Son acte est qualifié de trahison et fragilise la coalition à la veille des élections. À l'issue de ce scrutin, Henri Konan Bédié, le candidat du PDCI obtient une large victoire avec 96,25 % des suffrages exprimés contre son challenger Francis Vangah Wodié 37,25 % et est déclaré vainqueur. Mais il faut retenir que l'opposition a vivement critiqué les irrégularités avant et pendant le scrutin. La chute du Front Républicain est consommée lorsque ses leaders vont en rang dispersé aux élections législatives. Car après la défection du PIT du Front Républicain, le FPI de Laurent Gbagbo refuse d'aller à son tour aux élections législatives sous la bannière du Front Républicain. Pour Djéni Kobéna du RDR, l'attitude du FPI est contraire à l'esprit de la coalition et est considérée comme une autre trahison. « Durant ces élections, vingt-neuf (29) partis politiques se sont affrontés, présentant un total de six cent cinquante-quatre (654) candidats, dont trois cent quarante-trois (343) candidatures ont été rejetées. Le PDCI-RDA a remporté cent quarante-huit (148) sièges, le RDR quatorze (14) et le FPI douze (12). » (N. Labonté, 2006, p.37). Cependant, il faut mentionner des irrégularités dans plusieurs circonscriptions et pour ce fait les élections ont été annulées dans certaines circonscriptions. Cela a engendré la reprise d'élections partielles en décembre 1996 et mars 1998 dans certaines circonscriptions. Mais, qu'est ce qui a provoqué la chute du régime de Bédié ? Qu'en est-il des conséquences du boycott actif de 1995 ?

2.2. Les conséquences du boycott actif : la chute du pouvoir en place de 1995-2000

Le boycott actif de 1995 a eu des conséquences dans la vie politique de la Côte d'Ivoire.

En effet, il faut ajouter que le PDCI prend de l'ascendant sur les autres partis (l'opposition). Une fois réélu, le Président Henri Konan Bédié malgré les griefs de l'opposition et de la population à son endroit va asseoir son pouvoir sur un nouveau contrat social qui est un appel à la redynamisation du jeu démocratique mais sans recours à la violence. Pour cela, voulant un climat apaisé, il va tendre la main à l'opposition. À cet effet, l'historien K. Yao (2011) affirmait que :

L'opposition ne refuse pas la main tendue dans la mesure où elle est convaincue que toute épreuve de force est vouée à l'échec étant donné que le rapport de force lui était défavorable. En réponse à la main tendue du parti au pouvoir, l'opposition lance à son tour le slogan « asseyons-nous et discutons ». Elle accepte donc le dialogue et la discussion qui aboutissent aux résultats suivants :

- ouverture politique qui se solde par l'entrée de l'opposition au gouvernement (USD, PIT et RDR) ;
- discussions PDCI/ FPI sur les principes d'organisation des élections de 2000 ;
- vote consensuel de la loi sur le foncier rural par tous les groupes parlementaires (1998).

Par contre, pour le FPI et le RDR ces résultats sont maigres et se tiennent à l'écart du Gouvernement. Pire, le climat socio-politique devient tumultueux et le conflit latent éclate quand le régime fait connaître les conditions d'éligibilité à la présidence de la République et à la députation. Telles que présentées en l'état, les dirigeants du RDR voient la disqualification de leur candidat et accusent l'ivoirité. Pour preuve l'historien M. Bamba (2015) soutient que :

Bédié et son appareil électoral profitent des fissures du front républicain pour disqualifier le secrétaire général du RDR, candidat dans la commune d'Adjamé pour les législatifs.

Un motif est brandi pour justifier le rejet de la candidature de Georges Djéni Kobéna. Le Conseil Constitutionnel présidé par Noel Némim estime que le candidat du RDR à Adjamé est « de nationalité douteuse ».

Et le Président Henri Konan Bédié ne s'arrête pas à ce problème de nationalité. Dans un contexte marqué par la fragilisation de l'opposition, le pouvoir en place adopte également une série de mesures qui suscitent des débats, parmi lesquelles l'arrestation de leaders politiques et syndicaux et ainsi que l'ouverture de poursuites judiciaires à leur encontre. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique plus large de contrôle de l'espace politique, observée à différentes périodes de l'histoire politique du pays.

En effet, la réhabilitation de la FESCI n'a pas été suivie par l'amélioration des conditions de vie des élèves et étudiants comme promise par le Président Henri Konan Bédié. Les étudiants se livrent, par conséquent, à des mouvements de contestations à travers des grèves généralisées, des marches se muant en casses et pillages dans le pays en 1999 (S. F. E. Djigbé, 2022, p.44).

Face à ces actes anti-sociaux, le régime du Président Henri Konan Bédié voit une manipulation de ces étudiants par les partis d'opposition. En représailles, le pouvoir prend d'assaut les cités universitaires et s'ensuit l'arrestation de plusieurs étudiants déclarés coupables y compris leur leader Blé Goudé Charles. En plus de cette criarde d'arrestations, pour punir les étudiants, l'année académique est déclarée blanche.

En outre, C'est dans cette même veine qu'une simple demande de primes par des militaires se mue en coup d'État le 24 décembre 1999 mettant fin au régime du PDCI. Par ailleurs, il faut noter que les militaires prennent le pouvoir et créent le Comité National de Salut Public (CNSP) dirigé par le Général Robert Guéi. Leur arrivée est considérée comme un soulagement par l'ensemble des forces vives du pays. Pour le leader du RDR, Alassane Ouattara, il considère ce putsch comme une avancée de la démocratie vu le contexte. Quant à Laurent Gbagbo, il qualifie le leader du CNSP de père Noël. Par ailleurs, il faut mentionner la décrispation du paysage politique. En ce sens que Alassane Ouattara bénéficie de l'annulation du mandat d'arrêt international et rentre de France le 29 décembre 1999.

Mais cette joie sera de courte durée et une désillusion quand le Général Guéi Robert décide de faire un referendum pour refonder la Constitution même si les partis sont dans le Gouvernement de transition. Il faut noter que ce Gouvernement est à la base des dissensions entre le FPI et le RDR, les ex-alliés dans le Front Républicain. En témoigne l'historien M. Bamba (2015) :

Le premier acte est la mise en place d'un Gouvernement mixte composé de militaires et de civils au lieu d'un gouvernement typiquement militaire. Ce gouvernement militaro-civil proposé par le CNSP est à l'origine des querelles entre le RDR et le FPI. Ces querelles portent sur le nombre de

postes alloués à chaque parti politique et la nature de ces ministères ; et surtout le respect de tous les engagements de départ, du CNPS.

Il va plus loin en suscitant à nouveau le débat sur « l'ivoirité » qui est la distinction entre les Ivoiriens de souche pure et ceux qui ne le sont pas. Pour cela, il décide de faire un référendum pour refonder la Constitution. Pour T. Kouï (2010) :

Le gouvernement de transition déploiera sa panoplie provocatrice : le pays est inondé par de la propagande tournant autour du “ et ” ou “ ou ”. En effet, pour postuler à la présidence de la république, le candidat devra être ivoirien bien sûr mais également de père et de mère ivoirien. La cible de cette campagne haineuse est évidemment Alassane Dramane Ouattara dont le père serait né “ Voltaïque ”.

Dans sa conquête du pouvoir, le FPI fait alliance avec le général Robert Guéi. Mais cela n'empêche pas le général Robert Guéi d'être candidat aux élections présidentielles de 2000.

Le 06 octobre 2000, sur dix-neuf (19) candidatures, quatorze (14) dont celles d'Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié sont invalidées par la cour suprême. Les cinq candidatures retenues sont celles de Robert Guéi (candidat du peuple), Laurent Gbagbo (candidat du FPI), Théodore Mel Eg (candidat de l'Union Démocratique et Citoyenne (UDCY), Francis wodié (candidat du PIT) et Nicolas Dioulo (candidat indépendant). Les élections eurent lieu le 22 octobre 2000. Et le lendemain, lors de la proclamation des résultats, les militaires enlèvent le Président de la Commission Nationale Électorale (CNE) mettant ainsi fin à ses travaux. Contre toute attente, le général se déclare vainqueur du scrutin. Laurent Gbagbo conteste cette décision et appelle ses partisans à prendre le pouvoir dans les rues. Par la suite, les résultats sont connus avec 59,4% des suffrages exprimés pour le candidat du FPI contre 32,7% pour le général Robert Guéi. Mais l'issue de ce scrutin, Laurent Gbagbo accède à la magistrature suprême. Mais cela n'est pas du goût des partisans du RDR qui exigent l'intervention d'une Commission d'enquête Internationale pour rétablir la vérité.

3. L'alliance des Houphouétistes (RHDP) de 2000 à 2011

Il est question d'analyser les raisons de la naissance du Rassemblement des Houphouetistes pour la démocratie et la paix (RHDP), ses actions jusqu'à son accession au pouvoir.

3.1. Les raisons de la création du RHDP et sa naissance

La création du RHDP remonte à l'accession au FPI au pouvoir dès 2000. En effet, le FPI fait une ouverture aux partis d'opposition à travers le forum pour la réconciliation nationale. Et l'opposant Alassane Ouattara qui vit depuis novembre 2000 en France, rentre au pays pour participer au “Forum pour la réconciliation nationale”.

En 2001, HKB revient en CI, où il a continué ses activités politiques et militantes au sein du PDCI, en qualité de président du parti. En désaccord avec la gestion du pouvoir exercée par l'ex-président de la République, Laurent Gbagbo (désormais LG), meneur du Front Populaire Ivoirien (FPI), le PDCI se range dans l'opposition aux côtés de beaucoup d'autres partis politiques. Les chefs de ces partis, revendiquent l'héritage “Houphouétistes”, décident d'amorcer un dialogue en vue d'une meilleure cohésion sociale et favoriser une paix durable (O. Sidibé, A. J. C. Koffi, 2022, p. 9).

Et le RDR et les autres partis de l'opposition dans leur stratégie de quête de pouvoir décident de créer le RHDP pour les présidentielles de 2005, avoir la majorité parlementaire et contrer le FPI, le parti au pouvoir.

Par ailleurs, le RHDP naît le 18 mai 2005 et il incarne principalement la droite ivoirienne d'obédience houphouëtiste. Il est composé initialement de quatre partis politiques :

- Le Rassemblement des Républicains (RDR), géré par Alassane Ouattara ;
- Le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), dirigé par Henri Konan Bédié ;
- L'Union pour la Démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI), dirigé par Albert Mabri Toikeusse ;
- Le Mouvement des Forces d'avenir (MFA), dirigé par Innocent Innocent Anaky Kobenan.

Il est important de souligner que, dans l'esprit des fondateurs du RHDP, cette alliance n'est pas une coalition de façade, purement politicienne à des fins seulement électorales, mais elle se veut d'être un rassemblement de ceux qui se réclament des idéaux d'Houphouët- Boigny. Certes, le RHDP a été créé en 2005 en période de crise politico-militaire qui a perduré jusqu'à l'élection présidentielle de 2010.

3.2. Des élections de 2010 à l'accession du RHDP au pouvoir

L'année 2010 marque un tournant important dans l'histoire de la Côte d'Ivoire. Car ce scrutin se voit plus inclusif à cause de la main tendue du Président Laurent Gbagbo à la rébellion et l'accord de Ouagadougou de 2007. Ces élections enregistrent la participation de grands partis politiques tels que le FPI de Laurent Gbagbo, le PDCI-RDA d'Henri Konan Bédié et le RDR d'Alassane Ouattara qui se présentait pour la première fois à une élection présidentielle.

Après le premier tour du 30 octobre, le second tour mit aux prises Laurent Gbagbo de la majorité présidentielle et Alassane Dramane Ouattara du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), groupement politique né de l'alliance du RDR, du PDCI, de l'UDPCI du général Robert Guéi et du MFA d'Anaky Kobenan, un ancien transfuge du FPI. Avec une participation inégalée de près de 80%, ces élections mobilisèrent l'attention de la communauté internationale (S. F. E. Djigbé, K. F. Yapo, 2022, p. 99).

Soulignons au premier tour les résultats suivants : Laurent Gbagbo obtient 38% des suffrages exprimés, Alassane Ouattara 32% des suffrages et le candidat du PDCI, Henri Konan Bédié 25 %. Au second tour, ce dernier invite ses militants à voter l'ex Premier Ministre Alassane Ouattara. Le second eut lieu le 28 novembre. Après les résultats de cette élection, la Côte connut une crise profonde sans précédent. I. G. Ley (2016) écrivait :

Le pays sombra une fois de plus dans le chaos après la proclamation des résultats pour le candidat du FPI ; Gbagbo comme Président par le Conseil Constitutionnel. Tandis que, la CEI censée communiquer les résultats provisoires du scrutin, prit le pli, depuis le quartier général du RDR, d'annoncer Alassane Dramane Ouattara comme le second dirigeant de la Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire se trouve au soir du 02 décembre avec deux Présidents et deux gouvernements. La bataille juridique et électorale fait désormais place les deux factions belligérantes, c'est-à-dire des ex-alliés du Front Républicain. En effet, le jeudi 2 décembre 2010, soir, la CEI proclama les résultats provisoires comme suit : 2 483 164 voix pour Alassane Dramane Ouattara, et 2 107 055 voix (OECD, p.4).

La CEI avait éliminé sept régions, ce qui correspondrait à un électorat de 597 010 voix et équivaldrait à 13% du total de l'électorat (4 590 219 voix). Le nombre de voix annulé du camp Gbagbo serait de 52 438 soit un taux de 2.49% du score total réalisé par le Président sortant, qui était de 2 107 055 voix. Par contre, les voix annulées du candidat Ouattara étaient de 544 492 pour un pourcentage de 21.93% sur le total de 2 483 voix. Soulignons que sur la base du calcul susmentionné, Alassane Ouattara est déclaré vainqueur du scrutin avec 54,10% des suffrages exprimés contre 45, 90% pour le Président sortant Laurent Gbagbo.

Suite à cette proclamation, le Président Laurent Gbagbo conteste ces résultats en faisant appel au Conseil Constitutionnel. Cette requête fut acceptée par le Conseil Constitutionnel. Cette institution se sert des articles 32 et 94 de la Constitution ivoirienne. Le Président du Conseil Constitutionnel eut recours à la décision N° CI-2010-EP-34/03-12/CC/SG du 20 novembre 2010 afin de valider la victoire de Laurent Gbagbo en tant que Président élu et légal de la République de Côte d'Ivoire (S. F. E. Djigbé et K. F. Yapo, 2022, p. 99).

La Côte d'Ivoire connut un bicéphalisme sans pareil au sommet de l'État de Côte d'Ivoire du 04 décembre 2010 au 11 avril 2011 et cela plongea à nouveau la Côte d'Ivoire dans une crise après la tentative de coup d'état manqué du 19 septembre 2002 qui s'est soldée par une rébellion divisant le pays en deux. Lors de cette crise, il y a eu des affrontements entre les rebelles du Nord et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) du camp présidentiel. Les rebelles eurent le dessus et contrôlaient

presque toutes les villes sauf Abidjan. Notons une accalmie entre les belligérants à cause de l'accord de Ouagadougou en mars 2007.

Mais les résultats de l'élection de 2010 viennent accentuer cette crise. Car les rebelles sont favorables à Alassane Ouattara et les FDS sont pour le camp présidentiel, Laurent Gbagbo. À cet effet, la bataille d'Abidjan dura dix jours. Pour les rebelles, il était question de faire chuter le régime de Laurent Gbagbo. Le Président Laurent fut arrêté le 11 avril 2011. Cette étape marque une étape importante dans la vie politique de la Côte d'Ivoire avec l'accession du RHDP au pouvoir avec Alassane Ouattara.

Conclusion

Il convient de retenir qu'entre 1994 et 2011, les alliances politiques en Côte d'Ivoire ont été marquées par des ruptures opportunistes et des stratégies d'exclusion, notamment autour de la question de l'« ivoirité ». Ces recompositions ont attisé la méfiance entre les partis et alimenté les tensions ethno-régionales. Elles ont ainsi contribué à l'enlisement des crises politiques et à la militarisation du jeu électoral.

Source et bibliographie

BAMBA Mamadou, 2015, « Instabilité politique en Côte d'Ivoire de 1993 à 2011 », [http : // publication. lecames.org, \(20/01/ 2025\).](http://publication.lecames.org, (20/01/ 2025).)

DJIGBÉ Sidjè Françoise Edwige et YAPO Kambo Fabrice, 2022, « Le FPI et la vie politique en Côte d'Ivoire de 1988 à 2011 » in *le Cailcédrat*, Revue canadienne, de Philosophie, de Lettres et de Sciences Humaines, N°16, mars 2022, ISSN 2561-3758, Canada, Différance Pérenne, p. 92-101.

DJIGBE Sidjè Françoise Edwige 2022, « La FESCI et les mutations sociopolitiques en Côte d'Ivoire de 1990 à 1999 » in KAFOUDAL, Revue des sciences de l'Université Péloforo Gon Coulibaly de Korhogo, N°2, p. 34-49.

KANGAH Kouakou Marcellin, 2009, *Le tableau des partis politiques de la Côte d'Ivoire : 1946-1995*, Thèse de Doctorat unique, Université de Cocody, Département d'Histoire.

LABONTÉ Nathalie, 2006, *La guerre civile en Côte d'Ivoire : l'influence des facteurs économiques, politiques et identitaires*, mémoire, Université Laval, Québec.

LEY Ikpo Grégoire, 2016, *Les acteurs politiques et leurs actions au sein de la société ivoirienne de 1949 à 2010*, Thèse de Doctorat unique en science politique, Université Descartes.

SIDIBÉ Ousmane, KOFFI Affoué Josée et al, 2022, « Affaire RHDP-parti unifié : une destruction de la face de l'adversaire dans le discours de Henry Konan Bédié » in *Oran 2 university journal*, N°1, Vol.7, p. 6-16.

YAO Kouassi, 2011, « Crise économique, transition démocratique et luttes politiques en Côte d'Ivoire de mai 1990 à septembre 2002 » in *RSS-PASRES*, revue des sciences sociales, Abidjan, Centre suisse des recherches scientifiques, p. 57-74.

YAO Kouassi, 2013, « La vie politique en Côte d'Ivoire : de l'instauration du multipartisme à l'Accord de Marcoussis, (mai 1990 à janvier) », in *Revue ivoirienne d'Histoire*, N° 22, p. 7-28.

Processus d'évaluation de cet article:

- **Date de soumission: 15 avril 2025**
- ✓ **Date d'acceptation: 11 mai 2025**
- ✓ **Date de validation: 28 mai 2025**